

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2023

31/03/2023 - 39

Date de la convocation : 24/03/2023. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 56. Pouvoirs : 7.

Le vendredi 31 mars 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISSIS AGGLO Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, Mme Célia CHARLES, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, M. Michaël DOZIERE, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Gilles BARBIEUX, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Michaël DOZIERE), Mme Nathalie APERS (pouvoir à Mme Stéphanie STIERNON), Mme Nora CHERKI (pouvoir à Mme Auriane AIT LASRI), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Bernard GOULOIS (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Hocine MAZY (pouvoir à M. Jean-Michel LEROY).

EXCUSÉS :

Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS, M. Alain MENSION, M. Christian DORDAIN et M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Karim BACHIRI et Mme Chantal RYBAK.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER et M. Raphaël AIX.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication.

18 – Cohésion sociale

18.2 – Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) – Mise en œuvre d'une concertation publique préalable dans le quartier des Epis à Sin-le-Noble et dans les quartiers de Dorignies à Douai et Pont de la Deûle à Flers-en-Escrebieux – Bilan de la concertation

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 et suivants qui prévoit notamment que les projets de renouvellement urbain fassent l'objet d'une concertation,

Vu le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015-2020, approuvé par le conseil communautaire du 29 mai 2015, son avenant n°2 du Contrat de ville d'agglomération, approuvé par le conseil communautaire du 29 mars 2019, relatif à la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 et à la rénovation du contrat de ville et son avenant n°3 précisant les nouvelles orientations stratégiques de l'agglomération en matière de politique de la ville pour la période 2020-2022, approuvé par le conseil communautaire du 11 octobre 2019, et dont les projets de renouvellement urbain financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine constituent le volet urbain,

Vu le règlement général de l'Anru relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en vigueur,

Vu la délibération n°46 du 5 juillet 2018 approuvant la signature du protocole de préfiguration du NPNRU,

Vu la délibération n°21 du 9 juillet 2021 approuvant la mise en œuvre d'une concertation publique préalable dans les quartiers concernés par le NPNRU,

Vu la délibération n°55 du 15 décembre 2022, approuvant le bilan intermédiaire et la poursuite de la mise en œuvre de la concertation publique préalable dans les quartiers concernés par le NPNRU,

Considérant que DOUAISIS AGGLO exerce un rôle de chef de file dans le pilotage et l'animation des études et réflexions menées dans le cadre du protocole de préfiguration, en étroite collaboration avec les villes concernées ainsi qu'avec les différents partenaires du renouvellement urbain,

Considérant les quartiers faisant l'objet de projets de renouvellement urbain sur DOUAISIS AGGLO sont le quartier des Epis à Sin-le-Noble au titre des projets d'intérêt national et du quartier de Dornignies/Pont-de-la-Deûle situé respectivement sur les communes de Douai et Flers-en-Escrebieux au titre des projets d'intérêt régional,

Considérant les études menées dans le cadre du protocole de préfiguration afin d'établir des schémas directeurs de projet urbain à développer sur chaque quartier, décliné en des programmes d'interventions portant sur l'habitat, les équipements et l'aménagement d'espaces publics,

Considérant que, au regard de l'avancement des études du protocole de préfiguration, DOUAISIS AGGLO, les communes engagées dans le NPNRU et les différents partenaires (en particulier les bailleurs) s'engagent vers la contractualisation de la future convention financière avec l'ANRU qui permettra d'engager la phase opérationnelle des projets de renouvellement urbain,

Considérant que DOUAISIS AGGLO, dans le cadre des études menées dans le protocole, a déjà engagé des démarches de concertation, de communication et d'enquête, en lien avec les communes (notamment : rencontre de partenaires et associations locales, micro-trottoirs pour recueillir la parole des habitants, enquêtes des locataires de la résidence des Couronnes aux Epis, enquête des habitants des Alexia I, II et III et enquête des propriétaires de logements des Alexia I, II et III aux Epis),

Considérant que la situation de crise sanitaire connue en France à partir de mars 2020 et les restrictions qui l'accompagnaient notamment en matière de possibilité de tenir des réunions, a fortement contraint l'organisation de cette concertation,

Considérant que le conseil communautaire de DOUAISIS AGGLO a approuvé le 9 juillet 2021 les conditions de mise en œuvre de la concertation publique préalable pour les projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU,

Considérant que les projets ont continué d'évoluer après cette première délibération, au regard des attentes formulées par les partenaires de l'ANRU et pour répondre aux besoins des territoires, et n'ont donc pas encore pu donner lieu à la mise en œuvre complète de la concertation préalable,

Considérant aussi que des actions de communication et de concertations ont toutefois déjà eu lieu et permettent de dresser le bilan intermédiaire suivant :

- Pour le quartier des Epis, une réunion d'information des locataires des Couronnes s'est tenue le 24 novembre 2021 afin de leur présenter le projet de déconstruction de la résidence, dont son phasage opérationnel et l'organisation du relogement ; que des représentants d'associations du quartier ont également assisté à la réunion et pris connaissance du projet ; que cette réunion a permis aux habitants d'exprimer leurs éventuelles inquiétudes, leurs attentes en matière d'entretien de la résidence en attendant la déconstruction, mais aussi leurs attentes en termes d'accompagnement vers le relogement ; que la déconstruction annoncée n'a pas rencontré d'opposition de la part des participants ;
- Pour les trois quartiers, les communes ont été amenées à communiquer via leurs sites internet, leurs réseaux sociaux et leurs magazines municipaux respectifs sur des actions et opérations qui se déroulent ou se sont déroulées dans les quartiers NPNRU et que ces actions sont articulées avec les projets urbains et sociaux développés dans les quartiers.

Considérant qu'il était prévu pour la mise en œuvre de la concertation les dispositions suivantes :

- Tenir au moins une réunion publique dans chaque quartier afin de présenter aux habitants les projets de renouvellement urbain que DOUAISIS AGGLO, les communes de Sin-le-Noble, Douai et Flers-en-Escrebieux et leurs partenaires, proposent de mettre en œuvre dans les quartiers des Epis et de Dorignies et Pont-de-la-Deûle,
- A l'issue des réunions publiques, les habitants et participants intéressés par les projets de renouvellement urbain devaient avoir la possibilité de consigner dans un registre leurs questions et remarques concernant les projets proposés,
- Donner la possibilité aux personnes intéressées d'adresser leurs questions et remarques par écrit (mail ou courrier) à DOUAISIS AGGLO.

- Se donneront la possibilité de proposer également d'autres moyens de communiquer et de concerter que les actions décrites ci-dessus,

Considérant qu'il est nécessaire de dresser un bilan de la concertation organisée et de le soumettre à l'approbation du conseil communautaire,

La concertation s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- Des avis de concertation préalable du public annonçant sa tenue à compter du 13 février et jusqu'au 15 mars ont été affichés :
 - o Au siège de DOUAISIS AGGLO
 - o Dans les mairies de Douai, Flers-en-Escrebieux et Sin-le-Noble
 - o Dans un lieu de proximité pour chaque quartier : la bibliothèque « La Péniche » à Dorignies à Douai, à la maison communale à Pont-de-la-Deûle à Flers-en-Escrebieux, au centre social Antoine de Saint-Exupéry aux Epis à Sin-le-Noble
- La durée de la concertation ayant été prolongé au 21 mars à 23 heures, un avis modificatif a été affiché dans chaque lieu indiqué ci-dessus
- Dans chacun des lieux indiqués, il était mis à disposition un dossier de présentation concernant le quartier concerné (le dossier pour Dorignies et Pont-de-la-Deûle étant identique) et au siège de DOUAISIS AGGLO, les 2 dossiers de présentation étaient disponibles
- Dans chacun des lieux, en lien avec le dossier de présentation, il était mis à disposition du public un registre pour consigner ses observations ou suggestions
- Les avis affichés indiquaient la possibilité pour le public de consulter les dossiers de présentation sur le site internet de DOUAISIS AGGLO
- Les avis affichés indiquaient la possibilité pour le public d'adresser ses observations et suggestions, par mail à : servcohesionsocial@douaisis-agglo.com
- Il était précisé sur l'avis qu'il serait tenu une réunion d'information publique par quartier et que celle-ci ferait l'objet d'un affichage séparé dans les mêmes lieux

- Une réunion publique a été programmée pour chaque quartier :
 - o A Dorignies, dans la salle polyvalente des Corons verts, le lundi 13 mars 2023 à partir de 18 heures
 - o A Pont-de-la-Deûle, dans la salle des fêtes, le lundi 20 mars 2023 à partir de 18 heures
 - o Aux Epis, dans le centre social Antoine de Saint-Exupéry, le mardi 21 mars 2023 à partir de 18 heures
- Les réunions étaient co-pilotées par DOUAISIS AGGLO et les communes concernées
- Il était ouvert un registre d'observation spécifique à l'occasion de chaque réunion publique pour mettre aux participants d'y consigner leurs éventuelles remarques
- Une réunion d'information aux locataires de l'entrée 27, bâtiment Feydeau, de la résidence des Couronnes s'est tenue, à l'invitation du bailleur Norevie et en présence de représentants de la commune et de DOUAISIS AGGLO, le jeudi 9 mars à partir de 17 heures au centre social Antoine de Saint-Exupéry, concernant les conditions de leur logement.

Le bilan de la concertation peut s'établir comme suit :

- Aucune observation, remarque, suggestion n'a été formulée dans aucun registre
- Un seul mail a été reçu pour demander de confirmer que la réunion qui se tiendrait aux Epis était bien une réunion publique : une réponse confirmant qu'il s'agissait bien d'une réunion publique a été apportée
- Concernant les réunions :
 - o A Dorignies, la réunion a réuni entre 5 et 10 habitants ; les retours des habitants présents sur le projet proposé ont été globalement positifs ; les questions formulées par les personnes présentes ont portées sur : la sécurité (et notamment la capacité du projet urbain à résorber certaines difficultés et à ne pas créer d'autres nuisances), l'offre de service de proximité (notamment concernant la démolition programmée du « Mille Club ») en lien avec l'accompagnement des jeunes et la question des lieux de pratique sportive, la question de la circulation et du stationnement. Ces questions ont donné lieu à des échanges sur le déroulement du projet de renouvellement urbain et sur le travail qui devait se poursuivre sur la construction et l'adaptation de l'offre de service, la gestion des équipements, leur adaptation aux besoins des habitants et l'attractivité du quartier.
 - o A Pont-de-la-Deûle, un seul habitant s'est présenté, qui avait déjà assisté à la réunion de la semaine précédente à Dorignies (lors de laquelle le projet développé dans le quartier Pont-de-la-Deûle avait aussi été présenté). La réunion ne s'est donc pas tenue faute d'assistance.
 - o Aux Epis, la réunion a réuni entre 5 et 10 habitants, y compris des personnes résidant dans l'écoquartier du Douaisis, voisin des Epis ; les personnes présentes n'ont pas formulées de remarques particulières concernant le projet de renouvellement urbain proposé ;

un représentant de l'association « Jardin de Cocagne » qui développe son activité a proposé que l'association puisse être mobilisée sur le projet en fonction de la vocation future des fonciers et/ou en gestion de l'attente ; une personne présente a questionné sur la démolition annoncée du bâtiment O ce qui a donné lieu à un rappel de l'historique de ce bâtiment (plan de sauvegarde à la fin des années 1990 sur les Alexia IV ; interventions sur les autres bâtiments d'Alexia IV ; incapacité de trouver un terrain d'entente avec le dernier propriétaire sur le bâtiment O pour acquérir ses 5 logements à l'amiable) et indiquer qu'au regard de la situation actuelle de l'immeuble et dans le cadre du projet urbain développé, s'il n'y avait pas de capacité à trouver un accord amiable, une déclaration d'utilité publique serait demandée afin de pouvoir conduire l'opération ; la même personne a aussi questionné sur le franchissement piéton de la RD25 qui sépare le quartier des Epis du parc Luc et du centre hospitalier ce qui a conduit à expliquer le projet de doublement de la RD500 et du principe d'aménagement d'un boulevard urbain et la prise en compte des modes de déplacement doux dans les projets d'aménagement.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- D'approuver le bilan de la concertation publique préalable relative aux projets de renouvellement urbain développés dans le quartier des Epis à Sin-le-Noble et dans le quartier de Dorignies/Pont-de-la-Deûle à Douai et Flers-en-Escrebieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 14/04/2023
Réceptionné en sous-préfecture le 14/04/2023

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20230331-31-03-2023-39-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET

Le Secrétaire de séance,



Christophe DUMONT